

DEPARTEMENT
Dordogne

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT

ARRONDISSEMENT
Sarlat

CANTON
St Cyprien

PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 15
De présents : 13
De votants : 15

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage le : 03/12/2021.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 02/12/2021.

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre 2021 à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martial de Nabirat s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Saint-Martial, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé Ménardie, Maire.

Étaient présent(e)s : Mesdames BENITA – BESSE – GERARDIN–MENARDIE M – PICOT – VALIERE et Messieurs AVAZERY – BEZANGER – CABANNE - MENARDIE H - PIVIN – ROBARDET-VIDAL

Était absent : Mr GOURDIS (procuration à Mr Ménardie Hervé)
Mr DEFONTAINE (procuration à Mr ROBARDET Roger)

Convocation du Conseil Municipal : le 17/09/2021.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie PICOT.

Demande de remarques sur le dernier PV de Conseil Municipal pour son approbation.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Projet d'éclairage public pour 2024 : convention.

Le maire rappelle qu'un diagnostic complet des installations d'éclairage public a été réalisé par le SDE 24 et a mis en évidence une vétusté importante des installations, de l'ordre de 33 % (47 points d'éclairage de notre parc sont vétustes).

Face à ce constat et aux évolutions réglementaires et technologiques, le SDE 24 a établi une stratégie pour pouvoir accompagner la commune dans la modernisation de son parc d'éclairage public au moyen d'une convention qui accompagnera la commune sur sa réflexion de la rationalisation du parc et des horaires de fonctionnement, sur l'estimation des travaux à réaliser et des économies d'énergie correspondantes, sur la définition d'un plan (pluriannuel) de travaux et d'engagement réciproque sur un montant (annuel) de travaux, et sur la régularisation du transfert des biens mis à disposition (inventaire).

Le maire propose d'accepter cette convention qui sera accompagnée de travaux de modernisation qui débuteront en 2024. Ils seront financés par un emprunt à taux zéro sur une durée de dix ans avec une annuité de 5.135€.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Présentation devis radars pédagogiques

Suite à un nombre croissant de plaintes d'administrés concernant la vitesse dans le bourg et après débats, l'idée de la pose de radars pédagogiques avaient été retenue.

Cependant la présence de radars pédagogiques

Des renseignements seront pris pour le pose de radars verbalisateurs et le sujet sera abordé lors de la visite du préfet du 14/10/2021.

Vote reporté

Objet : Borne électrique pour les manifestations : demande d'étude du SDE24.

Le maire indique au conseil que le marché hebdomadaire s'effondre pour plusieurs raisons :

- De nombreux marchés sont organisés dans le Sarladais le mercredi ;
- La diversité et la qualité des produits de certains commerçants ;
- Son emplacement sur la place du foyer Rural.

La proposition de le déplacer sur la place de l'Eglise a été évoquée mais nécessite l'installation d'un équipement électrique aux normes. Cette borne servirait également aux forains lors de la fête votive ou toutes autres manifestations.

Une étude auprès du SDE 24 sera demandée. Si le projet est validé, une participation financière du SDE 24 sera allouée et des subventions pourront être sollicitées.

Mise au vote : Unanimité

Objet : travaux électriques à la bibliothèque

Le maire rappelle que ce bâtiment reste un des moins sécurisé concernant son installation électrique. La remise en état serait un plus pour la vente. Devant les questions de relogement de la bibliothèque, le coût des travaux et la réalisation de ceux-ci, il est décidé de reporté cette délibération

Vote reporté

Objet : Programme de renforcement d'eau potable.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite que des travaux de renforcement en eau potable soient envisagés sur plusieurs secteurs de la

commune en vue de programmer des travaux pour la défense incendie. Il s'agit des secteurs suivants :

Le Treil, Plapech, Combord, Laubrecourt, La Molière et Stonigrand.

Il convient de se positionner au plus tôt auprès du SIAEP du Périgord Noir pour la programmation de ces travaux ans les années à venir.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Installation d'une douchette à la boulangerie.

Après une visite des locaux par Mme Picot et Mr Vidal, le changement de la robinetterie du laboratoire a été convenu avec Mr Martin Fernandez, gérant de la boulangerie « A La Tourte du Temps Passé ».

Le maire présente un devis de l'entreprise Drouillette pour un montant HT de 360 €.

Mise au vote : Unanimité

Les élus précisent que Mr Martin n'a toujours pas fourni son attestation d'entretien de la climatisation.

Objet : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau

Le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP du Périgord Noir.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Constitution de provisions comptables pour créances douteuses.

Le maire indique que par soucis de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Soucieuse d'avoir une gestion comptable fiable, sincère et transparente, la commune souhaite mettre en œuvre une provision pour créances douteuses. A ce titre, elle travaille en étroite collaboration avec Madame la Trésorière de Sarlat sur sa mise en place. L'objectif est d'aboutir à une évaluation la plus précise possible du montant de la provision des créances du fait de leur irrecouvrabilité.

Pour l'année 2021, les montants de ces provisions sont estimés à :

- 149.40 € correspondant à 15 % des restes à recouvrer de loyers impayés de plus de 2ans (voir si autres avec la comptable du Trésor) ;
- 164.42 € correspondant à 15 % des restes à recouvrer de redevances d'assainissement impayées de plus de 2ans (voir si autres avec la comptable du Trésor).

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021 par voie de décisions modificatives du budget de la commune de St Martial de Nabirat et du budget annexe de l'assainissement.

Décision Modificative N° 2 sur Budget de la commune

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES Diminut° crédits	DEPENSES Augmentat° crédits
D-6817 : Dotat° dépréciat° des actifs circulants		150 €
D-022 : Dép. imprévues	150 €	

Décision Modificative N° 1 sur Budget Assainissement

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES Diminut° crédits	RECETTES Augmentat° crédits
D-6817 : Dotat° dépréciat° des actifs circulants		165 €
D-61521 : Entretien et réparat° bâtiments publics	165 €	

Mise au vote : Unanimité

Objet : Proposition d'augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent.

Suite à la demande d'un agent en début de mandat et après avoir pu observer que celui-ci donnait entière satisfaction par rapport aux objectifs fixés, le maire indique que la nouvelle organisation du RPI avec l'arrivée des grandes sections maternelles à l'école de St Martial de Nabirat lors de la rentrée 2021, il convient de procéder à une augmentation de 2h00 de sa durée hebdomadaire de travail.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Location du Foyer Rural : fixation d'un tarif à l'heure.

A la suite de besoins évoqués par certaines associations ou professionnels, le maire propose au conseil municipal de fixer un tarif à l'heure pour la location du foyer rural comme suit :

Désignation	Modalité	Tarif
- Associations de la commune - Communauté de Communes pour réunions		Gratuit
- Particuliers habitants de la commune	heure	15 €
- Particuliers et associations hors commune	heure	30 €

Mise au vote : Unanimité

Objet : Décision modificative N° 3 sur le budget de la commune.

Considérant la nécessité de créditer plusieurs comptes du budget 2021 de la commune, le maire propose les virements de crédits suivants :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES Diminut° crédits	DEPENSES Augmentat° crédits
D-60612 : Energies-Elect		5 000 €
D-615221 : Entretien bât.		2 000 €
D-6156 : Maintenance		1 000 €
D-6218 : Autre pers. Extérieur	1 000 €	
D-6411 : Personnel titulaire	6 000 €	
D-6453 : Cotisat° caisse retraite	1 000 €	
Total	8 000 €	8 000 €

Mise au vote : Unanimité

Objet : Intervention pour normalisation du stade.

Le club de foot EPN a redémarré sa saison. Une école de foot a été réactivée, la rambarde va être repeinte prochainement, un concours de pétanque organisé cet été et la commune a fait repeindre les vestiaires.

Le maire indique que les membres de la commission d'homologation des stades du District de football de la Dordogne s'est rendue sur place cet été et qu'il est notamment nécessaire de fixer les abris de touche des joueurs.

Il présente le devis de l'entreprise La Fée Raillieuse pour un montant HT de 320 €.

Mise au vote : 14 pour – 1 contre

Objet : Acceptation d'un don.

Le Maire rappelle l'organisation d'un concert de clarinettes cet été à l'église et son souhait de prendre personnellement en charge son coût. Il indique qu'il a réglé 700 € de cachet aux musiciens. Toutefois la commune a réglé 2 factures au titre de ce concert (frais de réception des musiciens + SACEM) d'un montant total de 89,01 €. Il fait part de sa volonté de faire un don à la commune d'un montant de 89,01 € pour rembourser à la commune des factures précitées.

Mise au vote : Unanimité

DIVERS :

Présentation de projets de réaménagement de l'Agence Postale Communale :

Deux projets sont présentés :

- Un dans les locaux actuels ;
- Le second dans l'espace mairie.

L'objectif de la commune est que ce service accueillant du public réponde aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées à ce service public.

Ces projets ont été présentés à Mme Lafon (Conseillère Départementale) et Gauthier-Delmas (Conseillère en développement du Conseil Départemental) par le Maire et Mme Gérardin, le 4 septembre dernier ainsi que d'autres dossiers susceptibles d'être subventionnés.

Affaire Couprie :

Mme Couprie a communiqué une expertise du four effondré de Laubrecourt sans que la commune ait été invitée à participer à celle-ci. Son rapport fait état que l'effondrement serait dû à des infiltrations provenant de la toiture.

La commune conteste cette analyse et une solution à l'amiable paraissant impossible, une action en justice sera intentée contre Mme Couprie.

Pôle commercial :

Suite aux problèmes d'évacuations des eaux usées, une demande auprès de l'assureur de la commune a été faite pour engager une expertise.

Finances :

Suite à une entrevue avec Mme Dubois (Députée), celle-ci a accepté d'aider la commune à renégocier l'emprunt contracté en 2013 pour financer le Pôle Commercial et a adressé un courrier au Directeur de la Banque Postale et un autre à Mme la Ministre la Ministre de la Cohésion des Territoires. Le maire a déjà eu un premier contact ; la solution proposée serait un allongement de la durée de ce prêt.

Prochains évènements :

- 16/10 : Octobre Rose
- 20/11 : Repas du Téléthon
- 04/12 : Téléthon à Cénac

Affaires diverses :

- L'infirmière a demandé par courrier la résiliation du bail du local qu'elle loue à la commune à titre de cabinet, en raison de la cessation de son activité libérale au 15 octobre 2021.
- Le chauffe-eau de la savonnerie a été changé.
- Rencontre avec M. Bel et Mme Salles : ils trouvent anormal que tous les commerçants ne figurent pas sur le panneau à l'entrée du village. Ils souhaitent qu'une solution soit trouvée. Les élus participant à cette rencontre ont rappelé pour quelles raisons ces panneaux ont été conçus et pourquoi tous les professionnels de la commune ne peuvent y être figurés. Le Maire demande à Mmes Valière et Bénita, en relation avec la nouvelle association des professionnels qui vient de se créer, de réfléchir à une solution.
- Rentrée scolaire : Cette année 40 enfants sont repartis dans nos deux classes et les maîtresses assurent 3 niveaux par classe. Tous les travaux de sécurité ont été réalisés. La cantine va être équipée de nouveaux équipements : 1 lave-vaisselle et 1 réfrigérateur. Le grillage de la cour sera terminé d'ici début 2022 et le dossier socle numérique pour équiper les classes de tablettes et autres outils numériques a été validé. Le dossier socle numérique pour le financement d'équipement numériques et informatique a été accepté.
- Adressage : le dossier avance
- Extension du cimetière : les travaux commencés cet été doivent être terminés d'ici la fin de l'année pour procéder au versement du solde de la DETR.
- La commune est intervenue pour effectuer le fauchage sur la propriété Bestion à Combord (coût 250 €).
- Plan Communal de sauvegarde et Charte de Bon voisinage : en pause cet été, ces dossiers vont être repris pour être finalisés.
- Accueil Mairie : les rideaux ont été remplacés mais la réalisation des travaux de réfection électrique est toujours en attente.
- Bibliothèque : le Maire souhaite que des travaux de mise au norme électrique soit réalisés et demande qu'un 2^{ème} devis soit sollicité.
- Réseau d'eau potable : les techniciens de la SOGEDO sont intervenus à Stonigrand et ont enlevé un gros morceau de calcaire qui perturbait la fourniture normale d'eau dans le secteur.
- Station d'épuration : des devis doivent être sollicités pour vidanger le digesteur. Le SATESE sera sollicité auparavant sur la quantité de boues à enlever.
- Eaux pluviales : Roger Robardet fait le point sur les problèmes d'écoulement d'eaux pluviales dans la station d'épuration et sur sa rencontre, accompagné de François Defontaine et de Philippe Bézanger, avec le technicien du Cabinet Conseil Etude Environnement venu le 17 septembre pour finaliser sa mission de réactualisation et de fourniture de plans de récolement complets du réseau d'assainissement. Il apparaît que des tests « à la fumée » seront nécessaires pour déterminer les causes des dysfonctionnements, lesquels se feront en début d'année 2022.
- Bulletin municipal : un numéro du « Petit St Martialais » paraîtra pour le mois de novembre.